

«A mon tour d'être le monstre...»

Violences sexuelles infligées par des femmes*

par Claudia MELCHER**

Résumé

Jusqu'à présent, l'abus sexuel d'enfants par des femmes a été rarement documenté. Il est donc impossible, à l'heure actuelle, d'avoir recours à des catégories de structures de la personnalité consolidées empiriquement pour les femmes criminelles. Il est cependant possible d'approcher ce phénomène par le biais de différentes typologies, développées dans le cadre du travail de consultation et de projets de recherche sur des groupes toutefois petits. À côté de l'approche théorique, l'attention porte sur la perspective des femmes elles-mêmes. Six interviews narratives et autobiographiques ont été menées avec des femmes condamnées pour abus sexuel d'enfants, incarcérées actuellement ou suivies sur le plan thérapeutique par des centres de consultations. L'article tente de ne pas isoler l'abus ou le crime sexuel mais plutôt de le considérer dans le contexte de la vie des femmes qui l'ont commis.

Abstract

The sexual abuse of children by women is a phenomenon which up to now has been documented relatively little. Therefore at present one cannot rely on empirically safe categories when it comes to referring to the personality structures of the abusers. A tentative approach towards the phenomenon is however made possible by different typologies, which up to the present have been developed in the areas of advisory work and research projects, although these have only been with small groups. Not only is the matter regarded from the theoretical point of view, observations are also directed towards the perspective of the abusers themselves. A total of six autobiographical, narrative interviews were carried out with women who had been convicted of sexual abuse on children, who are at present in prison or are receiving therapeutic help in advisory centres. This contribution tries to look at the matter of sexual abuse - or rather sexual crime - as being embedded in the individual life-histories of the female abusers, rather than seeing it as an isolated matter.

Epidémiologie de la violence sexuelle infligée par des femmes

On ne sait jusqu'à présent que peu de choses sur les femmes commettant des actes de violence sexuelle à l'égard d'enfants, d'adolescents et/ou d'adultes. À en croire les statistiques, il ne s'agit que de cas isolés. À l'aide des rares études nationales et internationales disponibles, il est impossible, à l'heure actuelle, de déterminer avec certitude la part de femmes parmi les délinquants sexuels.

* Article publié en allemand dans la revue: «Forensische Psychiatrie und Psychotherapie. Werkstattsschriften», n°1/2002. Nous remercions vivement la direction des Cliniques Spécialisées Heidehof à Moritzburg (RFA) qui en a assuré la traduction.

** Assistante sociale, Bielefeld, RFA

En Allemagne, le nombre de femmes soupçonnées d'avoir commis des actes violant le droit à l'autodétermination sexuelle s'élevait à 8,5% en 1997, 7,4% en 1998 et 7,3% en 1999. Selon les statistiques de la police des années 1997, 1998 et 1999 en matière de criminalité, le pourcentage de femmes soupçonnées d'abus sexuel d'enfants atteignait 3,7% en 1997, 2,6% en 1998 et 3,7% en 1999. En Allemagne, 28 femmes ont été condamnées pour mauvais traitements sexuels infligés à des enfants en 1997 (Office fédéral de la Statistique, 1997). En Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on recensait, le 21 mars 98, huit femmes condamnées pour violation du droit à l'autodétermination sexuelle. Parmi les délits figuraient un abus sexuel de personnes dépendantes, un abus sexuel d'enfants, un cas de prostitution, un cas grave de trafic d'êtres humains, un cas de diffusion d'ouvrages pornographiques ainsi que trois cas de contrainte d'actes sexuels.

En soi, ces chiffres ne semblent pas alarmants. Il faut cependant souligner que les statistiques de la criminalité indiquées ci-dessus ne reflètent que les cas ayant fait l'objet d'une plainte et d'un jugement. Ces chiffres ne traduisent donc pas le nombre réel de délits commis. L'ampleur des cas non recensés dépend, entre autres, de la nature de ces délits et, par conséquent, de la disposition de la population à déposer plainte. Selon le type de délit, les chiffres ne représentent qu'approximativement la réalité (Office Fédéral de la Police Judiciaire 1997, 10). Le tabou qui pèse sur les abus sexuels commis par des femmes et qui, de fait, interdit aux victimes d'en parler donne lieu de supposer que la disponibilité à déposer plainte est faible. Se posent donc deux questions, l'une étant de savoir qu'elle est l'étendue réelle des cas non recensés et l'autre, visant à remettre éventuellement en cause l'avis prédominant, selon lequel les abus sexuels commis par des femmes sont rares. Si toutefois le problème s'avérait être de plus grande ampleur, cela impliquerait qu'il faudrait réétudier les origines possibles des abus sexuels (Elliott 1993, 12).

Résultats de la recherche

On ne dispose aujourd'hui que d'une maigre littérature traitant des délinquantes sexuelles. Les premières publications et les premiers travaux de recherches remontent à 1987 seulement. En Allemagne, le phénomène de la violence sexuelle chez les femmes ne fait l'objet d'une discussion que depuis le début des années quatre-vingt-dix. Jusque-là, on a pratiquement ignoré le problème des délinquantes sexuelles.

Selon les publications dont on dispose, concernant l'ampleur des abus sexuels sur des enfants, les victimes ont été abusées par des hommes dans environ 80 à 95% des cas recensés (Jennings 1995, 304-305):

«s'il est vrai que, comme une étude l'a indiqué, un Canadien sur sept et une Canadienne sur quatre ont été victimes de mauvais traitements sexuels

dans l'enfance, cela équivaut à environ cinq millions de personnes. Dix pour-cent d'entre eux, donc 500.000 Canadiens, auraient donc été abusés par des filles ou des femmes, un pour-cent correspondrait à 50.000 environ ...» (The Globe and Mail, 30.10.91, A1-A2 cit. Jennings 1995, 305)

Cet exemple de calcul démontre clairement que les abus sexuels commis par des femmes doivent être pris en considération sérieusement, bien qu'étant relativement rares en comparaison avec ceux commis par des hommes.

Selon Badgley (Jennings 1995, 306), parmi 727 délinquants et délinquantes sexuels condamnés, 1,1% témoignent avoir été victimes d'abus sexuels dans leur enfance, commis par des filles ou des femmes. Selon Groth (Jennings 1995, 306), ce sont par contre 20% des délinquants et délinquantes abusés sexuellement dans leur enfance qui indiquent avoir été victimes d'une femme. Dans le cadre d'une étude portant sur des violeurs et des violeuses en série, 56% d'entre eux racontent avoir été victime de délits sexuels dans leur enfance, 40% avoir été abusés par des délinquantes (Burgess et al. cit. Jennings 1995, 306).

D'après des études de Finkelhor et Russel (Jennings 1995, 306), le nombre de délinquantes varie entre 6% et 13% dans les cas d'abus sexuels commis sur des filles et entre 14% et 24% dans les cas où les victimes sont des garçons. Pour les années 1975 à 1984, les Home Office Criminal Statistics (Jennings 1995, 306) attribuent seulement 0,95% des délits à des femmes. Comme cette étude de longue durée aboutit aux pourcentages les plus faibles, il faut savoir si la valeur indiquée est le fruit de plusieurs études transversales ou si l'étude a été menée de manière longitudinale.

Dans une enquête réalisée auprès de 900 étudiants et étudiantes de l'Université de Dortmund en 1990, deux étudiantes indiquent avoir été victime de délinquantes, l'une ayant été abusée par une fille, l'autre par une femme. Ce chiffre représente un pour-cent des étudiantes victimes d'abus sexuels. Chez les hommes, deux étudiants de Dortmund signalent avoir été abusés par des femmes, soit 7% environ. Une autre enquête réalisée à l'Université de Homburg en 1994/95, révèle que 6% des étudiantes et 28% étudiants ont été abusés par des femmes (Bange & Deegener 1996, 147).

En 1995, dans le cadre de la planification de l'aide à la jeunesse de l'Université de Giessen, une vaste étude empirique sur l'ampleur et la qualité des abus sexuels d'enfants et d'adolescents a été menée dans les établissements de la ville. Parmi les 277 cas d'abus sexuels d'enfants et d'adolescents recensés en 1994, les victimes sont de sexe féminin dans 91% des cas (n = 251) et de sexe masculin dans 9% (n = 26). Parmi les victimes, 11% de toutes les filles et 31% de tous les garçons ont été abusés par des femmes. Il s'agit, dans la plupart des cas, d'abus commis par des personnes issues de l'environnement immédiat des enfants. 14 abus sexuels de filles ont été l'acte de la vraie mère et 2 délits ont été commis par des femmes de l'environnement social proche de la famille. Parmi les victimes masculines, 4 fils ont été abusés par leur mère. L'une des délinquantes était

issue de l'environnement social proche de la famille et deux d'entre elles inconnues de leur victime (Gotthardt 1998, 9-11).

Dans l'étude de Teegen et al., réalisée à l'aide d'un questionnaire rempli par 541 femmes et 35 hommes, qui sont tous déjà parvenus à considérablement élucider leurs problèmes par rapport à leur traumatisme sexuel, 7% des victimes féminines et 22% des victimes masculines indiquent avoir également été abusées par des femmes (Teegen 1993, 332). En ce qui concerne le pourcentage d'abus sexuel de garçons commis par des femmes, Julius et Boehme (1997, 75) remarquent une tendance à la hausse des valeurs enregistrées dans les études à l'échelle de l'Allemagne. Alors que les abus sexuels de garçons initiés par des femmes ne représentaient que 7% des cas en 1992 selon une étude de cas non recensés, effectuée par Bange (Julius & Boehme 1997, 74), ce taux se situerait à 25%, respectivement à 56,7% selon deux études plus récentes, menées en 1993 par Raupp & Eggers et en 1994 par Kloiber (Julius & Boehme 1995, 75).

En raison de la nature des contrôles ponctuels qui fournissent les indications pour l'élaboration des données, souvent très différents, non représentatifs et basés sur des définitions variables de l'abus sexuel d'enfants par des femmes, les indications sur la fréquence des abus sexuels perpétrés par des femmes sont contradictoires et les résultats des études divergent fortement. Il est certain que le taux de cas d'abus sexuels commis par des femmes et recensés par les statistiques reste faible par rapport à celui des actes commis par des hommes.

Les cas non recensés

Il est impossible de déterminer avec certitude l'ampleur réelle des délits sexuels commis par des femmes à l'égard d'enfants (cf. Jennings 1995, 306). Il faut donc considérer les chiffres existants de façon critique, puisque l'on estime que le nombre de cas non recensés d'abus sexuel est élevé. Krug (Jennings 1995, 306-307) mentionne quelques raisons qui poussent les victimes masculines à taire l'abus qu'ils ont subi :

- l'abus ne peut être prouvé par une grossesse,
- la face cachée de la morale suggère une image potentiellement mauvaise du père et une image paisible de la mère,
- les hommes adultes se gênent d'avouer qu'ils ont eu des contacts sexuels qui les ont excités avec leur mère,
- on ne les écoute pas parce que l'on est de l'avis que les garçons ne sont pas opposés à se laisser abuser par une femme,
- on ignore les liens éventuels entre l'abus sexuel des garçons par leur mère et leurs problèmes relationnels ultérieurs.

Bien qu'il n'existe certes pas d'élément supplémentaire permettant de prouver un abus sexuel chez un garçon, comme c'est le cas lors d'une gros-

sesse chez les filles, il faut toutefois, par souci de sens critique, ajouter aux explications de Krug qu'il est légitime de douter que ce fait empêche les garçons de parler de l'abus sexuel dont ils ont été victime.

Collaboratrices

D'après Jennings (1995, 308), le nombre élevé de cas non recensés est également dû au rôle nourricier attribué traditionnellement aux femmes et qui leur permet de mieux cacher l'abus sexuel. Le délit est ainsi perpétré sous le couvert de la sollicitude maternelle. La responsabilité primaire en matière d'éducation des enfants, qui incombe souvent aux femmes, leur confère une forte autorité sur eux. Lors de nombreux actes intimes comme de baigner, habiller, déshabiller, allaiter ou langer leurs enfants, les femmes restent seules avec eux, si bien que personne ne remarque si leur comportement prend un caractère sexuel.

Typologie des femmes auteurs d'abus sexuels d'enfants et d'adolescents

Bien que les différentes typologies définies par des études menées dans le cadre du travail de consultation et de projets de recherche sur des groupes de taille limitée ne dépassent guère une simple description du comportement (Knopf 1993; Enders 1995; Matthews et al. 1989; Saradijan 1997), ces typologies doivent tout de même permettre l'approche de ce phénomène. Trois typologies de femmes auteurs se dégagent:

- 1 les femmes qui abusent de leurs enfants ou femmes prédisposées («*pre-disposed women offender*»),
- 2 les femmes qui abusent d'adolescents ou institutrices amantes («*teacher lover*»),
- 3 les femmes contraintes par des hommes («*male-coerced-women offender*»).

Ces typologies ont été élaborées à partir d'études de Matthews (Elliott 1995, 113-115) et de Saradijan (1997). Matthews a examiné les expériences vécues par 36 femmes auteurs dans leur enfance, leur adolescence et à l'âge adulte et a comparé ces valeurs avec les expériences qu'elle a récoltées au cours de ses longues années de travail avec 800 délinquants, afin d'en dégager les points communs et les différences. Elle a classé ces femmes d'après leur degré de responsabilité pour leur acte et a abouti à la définition des groupes décrits ci-après. Dans la plus vaste étude menée en Grande-Bretagne sur ce problème, Saradijan (1997) a catégorisé 50 femmes auteurs et analysé leur arrière-plan, leurs points communs et leurs différences, pour confronter ces informations à celles d'un groupe de comparaison de «femmes non-auteurs».

- Les femmes auteurs qui recherchent consciemment des hommes abusifs.
- Les femmes auteurs qui forcent l'homme à abuser.

- Les femmes auteurs qui tentent d'assassiner leur victime.
- Les femmes auteurs schizophrènes ou en état de dissociation au moment de leurs actes.
- Les femmes auteurs qui violent certaines limites, par crainte d'abus sexuels.

Le dernier groupe énuméré de femmes auteurs comprend des mères paniquées à l'idée que leur enfant puisse être abusé sexuellement. Dans cet état de panique, non seulement elles questionnent leur enfant quotidiennement mais elles contrôlent aussi chacun de ses contacts. A la recherche des traces de l'abus qu'elles soupçonnent, elles contrôlent sans cesse les parties génitales de l'enfant. Un acte qui finit par prendre lui-même le caractère d'un abus. Ces typologies ne forment toutefois que des catégories résiduelles, la masse se développant d'après les schémas précédents.

Comme on l'a supposé, les femmes auteurs sont issues de toutes les couches sociales et présentent tous les niveaux d'éducation. En effet, qu'elles soient riches ou pauvres, universitaires ou ouvrières, mariées ou célibataires, croyantes ou pas, toutes les femmes peuvent être auteur. Ces femmes ont en commun qu'elles viennent toutes d'un milieu chaotique et violent et qu'elles ont vécu une enfance très dure, marquée par de nombreux mauvais traitements verbaux, psychiques, physiques et sexuels. Elles n'ont pas de sentiments d'appartenance, ni à l'égard de leur famille, ni à l'égard de groupes de personnes avec lesquelles elles se trouvent sur pied d'égalité. Leur enfance a été marquée par l'obligation de satisfaire aux besoins des autres, par exemple aux besoins d'ordre pratique ou sexuel de leurs parents, si bien que leur énorme besoin de tendresse n'a été satisfait que de manière désagréable. Dans l'étude de Matthews (Elliott 1995, p. 116ff), toutes les femmes présentent d'importants complexes d'infériorité et la plupart d'entre elles manquent d'assurance face aux hommes. 70% des femmes de chaque groupe souffrent de troubles nutritionnels. Plus de la moitié d'entre elles ont commencé à abuser des drogues et de l'alcool dans l'adolescence et elles sont nombreuses à avoir continué à le faire à l'âge adulte. Environ les deux tiers des femmes auteurs de tous les groupes ont eu un comportement de promiscuité dans l'adolescence. Pour les trois groupes dominants de femmes auteurs, les thérapeutes ont abouti aux résultats suivants.

«Femme auteur prédisposée» (*«pre-disposed woman offender»*)

Ce qui est frappant dans ce groupe, c'est que 100% de ces femmes ont été victimes d'abus sexuels au sein de leur famille dans leur enfance (Matthews dans Elliott 1995, 117-119). Un chiffre que les recherches de Saradijan (1997) confirment. De plus, 64% des femmes ont subi des mauvais traitements sexuels au sein de leur famille, 47% en dehors. Matthews estime que,

pour ces femmes auteurs qui ont vécu un abus sexuel en position de victime, cet élément de leur histoire doit être considéré comme une circonstance atténuante (Elliott 1995, 116).

Parmi les 36 femmes non-auteurs du groupe de comparaison de Saradijan (1997), 6 femmes ont également été victimes d'abus sexuels. Elle a remarqué que là aussi, de nombreuses femmes ont vécu une enfance difficile. Contrairement aux femmes auteurs, ces femmes ont cependant eu des figures adultes positives, souvent des enseignant(e)s, qui leur ont témoigné de l'attention et de l'affection et les ont encouragées dans leur enfance. Ces figures d'identification externes à la famille leur ont offert une source d'énergie et les ont aidées à compenser les mauvais traitements dont elles ont fait l'expérience. Dans leur enfance, ces femmes ont aussi eu des contacts plus fréquents avec des ami(e)s de leur âge. Et c'est précisément ces contacts positifs qui ont fait défaut aux femmes auteurs, ces contacts qui auraient pu les aider à sortir de leur isolement et leur montrer des alternatives pour leurs rapports aux enfants.

Pour Saradijan (1997), le sexe des enfants dont ces femmes ont abusé ne joue aucun rôle. Certaines n'abusent que de garçons ou de filles, d'autres abusent des deux sexes.

Compte tenu de leur propre victimisation en tant que victimes d'abus sexuels, la conjugaison des rapports sexuels et de la colère a souvent été une expérience qu'elles ont vécue tout au long de leur vie et qui leur a appris à sexualiser leurs frustrations, leur rage et leur colère pour les extérioriser. Chez les femmes auteurs, les situations de déception et de rage déclenchent des fantasmes sexuels, dans lesquels elles blessent l'enfant en recourant à une violence sexualisée, comme elles en ont fait l'expérience elles-mêmes. Les sentiments de pudeur, de culpabilité et de haine de soi qui accompagnent ces moments amplifient ces fantasmes jusqu'à provoquer l'impulsion qui déclenche les abus sexuels. Les enfants sont instrumentalisés et servent de paratonnerre.

«Institutrice amante» («teacher-lover»)

Selon Matthews (Elliott 1995, 116), ces femmes auteurs sont intégralement responsables de l'abus qu'elles initient et qu'elles exécutent. Elle appelle cette forme d'abus sexuel, dans laquelle la femme auteur profite de sa position de pouvoir ou du déséquilibre d'une relation, par exemple dans les rapports enseignante/élève, chef/employé(e) ou apprenti(e), une «*exploitation par séduction*». Saradijan souligne que les limites de cette forme d'abus sont difficiles à définir, si bien qu'elle est facilement interprétée comme relation amoureuse.

Le rapport «*Die männliche Lolita*», publié dans l'hebdomadaire allemand «*Der Spiegel*» (47/1998) décrit un tel exemple. Il traite d'une enseignante de l'Etat de Washington, condamnée pour avoir abusé d'un mineur, l'un de ses élèves âgé de treize ans. Cette femme de 35 ans parle cependant de son

grand amour et n'y voit pas d'abus. Le «*couple d'amoureux*» a même publié un livre pour commercialisé son histoire.

Pour ces femmes, ce type de contacts hétérosexuels avec un adolescent, désignés comme «rapports» ou «relations amoureuses», est l'expression de leur sexualité. Il est possible qu'elles soient initialement convaincues que l'adolescent est tout aussi responsable qu'elles. C'est le cas, en particulier, lorsque l'adolescent semble prendre plaisir au contact sexuel ou qu'il fait un pas manifeste vers la femme pour avoir un tel rapport avec elle. Il se peut cependant que l'adolescent exprime simplement un désir d'affection humaine, interprété à tort par la femme comme besoin de contact sexuel. L'abus projette l'adolescent dans une sexualité adulte, à laquelle il n'est pas encore préparé. Dans cette situation, il se gêne peut-être d'avouer son éventuelle inexpérience sexuelle.

En raison de leur propre sentiment de vulnérabilité psychique, les femmes auteurs voient souvent chez leur victime une stabilité et une maturité, qui sont en réalité absentes (Matthews dans Elliott 1995, 123).

Selon Matthews (Elliott 1995, 117), 9% des femmes auteurs ont été victimes d'abus sexuels dans leur enfance au sein de leur famille. Dans l'adolescence, 85% ont été victimes d'abus en dehors de leur famille. Ces femmes auteurs témoignent souvent de relations amoureuses avec des hommes bien plus âgés, qui ont souvent abusé d'elles jusqu'à l'âge adulte. Certaines d'entre elles ont même été violées le jour de leur propre mariage par cet homme qui a abusé d'elles pendant de longues années et qui a voulu signaler son droit de possession au futur époux par cet acte. Le sexe des victimes correspond ici aux propres tendances sexuelles de l'auteur. Les femmes auteurs hétérosexuelles abusent de garçons et les femmes auteurs lesbiennes de filles, ces derniers cas étant, semble-t-il, assez rares (Saradijan 1997).

«Femme contrainte par un homme» («*male-coerced-woman offender*»)

Ces femmes auteurs sont contraintes à abuser sexuellement ou à participer à l'abus sexuel d'enfants par leurs époux ou leurs partenaires qui font usage de la violence psychique et/ou physique pour arriver à leurs fins. C'est pourquoi Matthews (Elliott 1995, 114) attribue à ces femmes le plus faible niveau de responsabilité de leur acte. Certaines d'entre elles continuent d'abuser seules même lorsque la menace que leur époux représente est écartée, par exemple lorsque celui-ci a été condamné (Saradijan 1997). Selon Matthews (Elliott 1995), toutes ces femmes ont été contraintes à abuser. 41% des ces femmes se mettent situativement à initier l'abus elles-mêmes. La moitié des femmes de ce groupe ont été victimes d'abus sexuels aussi bien au sein de la famille qu'en dehors. Chez Saradijan (1997), il s'agit de victimes d'abus dans les deux tiers des cas.

Ces femmes auteurs abusent du sexe qu'elles sont contraintes d'abuser. Elles s'estiment en général hétérosexuelles, bien qu'elles abusent de filles comme de garçons (Saradijan 1997). Dans leurs rapports à la victime, ces

femmes auteurs, parce qu'elles sont contraintes à l'abus sexuel, du moins au départ, refoulent la plus grande partie de leurs sentiments pour leur victime, tels qu'empathie et compassion, afin de supporter l'abus, de pouvoir y assister et y participer (Matthews dans Elliott 1995, 133).

Méthodes de recherche

Six interviews autobiographiques au total ont été menées avec des femmes, condamnées pour abus sexuel d'enfants et incarcérées au moment de l'étude ou suivies sur le plan thérapeutique dans des centres de consultation. Le but est de mieux comprendre et de pouvoir se représenter la situation de ces femmes à l'aide d'une recherche in situ. La méthode de l'interview narrative choisie par Schütze (1977), forme d'interview ouverte, particulièrement compréhensive et pleine d'égards, apparaît la mieux adaptée aux recherches sur ce thème particulièrement délicat. Elle permet de ne pas isoler le délit de ces femmes mais de le considérer comme une partie de leur biographie, afin de parvenir à saisir les corrélations qui sont en jeu.

L'interview narrative

Développée par Fritz Schütze (1977) dans la lignée de Strauss et Glaser, l'interview narrative est un instrument destiné à la production de données dans le domaine de la recherche sociale interprétative. Cette méthode des sciences sociales permettant de recueillir des données est une forme particulière de l'interview ouverte (Glinka 1998, 9). Cette technique d'interview se base sur le principe de la narration et non pas sur le recueil des données à l'aide d'un catalogue de questions préétablies. Les personnes interviewées profitent de la plus grande liberté possible pour décrire leur vie (Rosenthal cit. Beneker 1993, 54).

Le déroulement méthodique de l'interview narrative correspond aux principes généraux de la recherche sociale interprétative. Le «principe de la communication» en vigueur s'oriente d'après les règles de la communication de tous les jours (Schütze cit. Meindok 1996, 109). Les personnes interviewées obtiennent donc la possibilité de développer le sujet, dans ce cas leur histoire vécue au sens de la recherche biographique, suivant leur propre style d'articulation et d'assimilation. En suivant le schéma narratif, l'interview va quasi automatiquement en profondeur. La narration force la personne interviewée à agir, l'obligeant ainsi à entrer dans les détails, à donner forme à l'ensemble et à déterminer les aspects importants (Flick dans König 1995, 118). Conformément au second «principe de l'ouverture», ce ne sont pas les intervieweur(euse)s qui structurent cette recherche, mais les personnes qui en font l'objet, une démarche qui offre un maximum de liberté de représentation. Les données sont ensuite analysées grâce à un

procédé de reconstruction logique. Comme cette méthode ne peut être décrite plus en détail dans le cadre de cette dissertation, l'appendice donne des références utiles pour ceux qui désirent approfondir le sujet.

Problèmes liés aux interviews de femmes auteurs

Les tentatives faites au départ pour approcher les femmes auteurs ont déjà montré clairement qu'il est difficile d'établir un contact avec elles. Les premiers contacts ont été noués avec des cliniques, des cabinets de pédiatres, différents services de consultation pour femmes, les associations «Wildwasser» et Pro Familia, dans l'espoir que les femmes s'adressent à de tels établissements, chargés des problèmes relatifs à la sexualité. Un courrier a été adressé à ces établissements pour les rendre attentifs à l'étude envisagée. Quelques établissements ont fait savoir qu'ils se voient occasionnellement confrontés à des femmes auteurs, dans le cadre de leur travail de consultation. Les réponses aux informations envoyées ensuite ont été maigres tout comme les résultats des annonces placées dans la rubrique «amitiés rencontres» de différents quotidiens et magazines, restées sans réponses. A la suite d'un article sur les femmes qui abusent de leurs enfants, paru dans le *Cosmopolitan* (1989), les tentatives entreprises pour faire publier les informations concernant cette étude dans divers magazines comme *Brigitte*, *Petra*, *allegra*, *Für Sie*, *Cosmopolitan* sont aussi restées sans succès. Il faut croire qu'à cette époque, le thème des femmes auteurs de violence sexuelle n'avait pas sa place dans ces magazines.

D'autres points de contact ont été les services de la justice, tels que l'aide aux personnes se trouvant en sursis ou passibles de sanction et les établissements pénitentiaires des Länder, ainsi que les établissements de psychiatrie judiciaire des fédérations des Länder de Westphalie-Lippe et de Rhénanie. Les établissements de psychiatrie judiciaire ont fait savoir qu'ils n'abritaient pas de délinquantes sexuelles à ce moment-là.

Dans la pratique, la recherche concrète dans les établissements pénitentiaires des Länder se présente de la manière suivante. D'une manière générale, les interviews de détenus ne peuvent être effectuées qu'avec l'autorisation du Ministère de la Justice du Land dans lequel le détenu est incarcéré. Les demandes ont donc dû être adressées aux ministères des différents Länder. Les démarches d'autorisation pour mener les études prévues et interviewer des délinquantes ont duré jusqu'à quatre mois, de la déposition de la demande jusqu'à la prise de décision et l'autorisation des interviews.

La lenteur du processus d'autorisation reflète l'ambivalence de certains ministères face à l'étude. Bien que la recherche leur semble certes digne de soutien, les réserves sous-jacentes, qui s'expliquent par le fait que le régime pénitentiaire se trouve souvent pris sous les feux de la critique publique, se sont faites clairement sentir.

La prise de contact personnelle avec les candidates potentielles pour les interviews n'a pas été possible. Ce sont les ministères respectifs et les employés des différents établissements pénitentiaires qui se sont chargés de la recherche des candidates. Leur engagement et leur travail de motivation ont donc été décisifs pour la réalisation des interviews. Ces démarches ont finalement abouti à l'autorisation d'entretiens préalables avec quatre femmes auteurs incarcérées, qui avaient auparavant été informées sur l'étude prévue. Cet entretien personnel a permis d'établir un contact avec ces femmes isolées, de réduire leur méfiance et d'obtenir leur accord pour passer une interview.

L'interview qui suit, décrite de manière exemplaire, a été menée avec une délinquante sexuelle, condamnée pour abus sexuel d'enfants.

«Oui, c'était vraiment horrible ...»

Evaluation de l'interview de Mme M.

Comme le nombre de délinquantes sexuelles ne représente qu'une fraction des femmes délinquantes et que le nombre de femmes auteurs qui recherchent de l'aide auprès des services de consultation est également très faible, l'exposé des résultats de l'évaluation analytique de l'interview a été limité aux informations qui suivent, pour des raisons de protection des données et pour ne pas mettre en danger l'anonymat de la personne interviewée. Toutes les données importantes, relatives à l'identité, ont été masquées.

Recueil des données

Prise de contact et interview

Comme Mme M. est détenue dans un établissement pénitentiaire, l'interview a dû être autorisée par le Ministère de la Justice. L'autorisation a été accordée après deux mois environ sous certaines conditions, après contrôle du projet de recherche, de sa crédibilité et des méthodes employées. Pour l'interview, le ministère et le directeur de l'établissement pénitentiaire concerné se sont concertés pour proposer la détenue, Mme M..

L'entretien final a eu lieu dans le local de visite de l'établissement pénitentiaire, quatre semaines plus tard. Mme M. s'est d'abord montrée très méfiante. Comme bien souvent, la presse avait laissé chez elle des traces très nettes. Après une présentation personnelle et des explications concernant l'étude, Mme M. a commencé à établir un contact visuel de manière hésitante. Sa plus grande crainte était que des fragments de son histoire puissent parvenir au grand public. Elle a pu être persuadée que l'étude s'intéressait à elle en tant que femme et non pas en tant que gros titres dans les journaux et que l'anonymat était garanti. Au cours de l'entretien, elle a

lentement pris confiance et est un peu sortie de sa réserve. Mme M. a toutefois hésité à donner son accord pour une interview. Elle s'est vue accorder un délai de réflexion et a obtenu l'assurance d'une compréhension totale au cas où elle refuserait l'interview. Après ses hésitations initiales, la détenue a déclaré, à la surprise de tous, être d'accord de raconter l'histoire de sa vie.

L'interview de Mme M. a également eu lieu dans le local de visite de l'établissement pénitentiaire. Le jour de l'interview, elle a semblé plus ouverte que lors du premier contact. Après avoir été réinformée sur le déroulement de l'interview, Mme M. a tout d'abord semblé un peu nerveuse. Au cours de l'interview, elle s'est détendue et a raconté son histoire de manière fluide. Elle a spontanément développé différents thèmes, ce qui laisse supposer qu'elle n'a pas répété une histoire qu'elle avait déjà racontée x fois. L'expression de son visage a été remarquable. Selon le contenu de son histoire, elle variait entre les traits d'une femme brisée, marquée par la vie, et une expression rayonnante, jeune, fraîche et pleine de joie. Contrairement aux attentes, l'interview a duré plusieurs heures, en raison de son besoin de parler, apparemment important. Il s'est terminé abruptement à la fin de la troisième cassette, lorsque Mme M., fatiguée, a fait remarqué qu'elle avait assez raconté. Questionnée sur son état, elle a souligné à quel point ça lui avait fait du bien d'avoir pu raconter, pour une fois, tout ce qui l'avait accablée et d'avoir été écoutée attentivement. Elle a avoué avoir eu peur avant l'interview et avoir raconté plus de choses qu'elle n'avait voulu dévoiler au départ. Le commentaire de Mme M. a semblé authentique. Au moment de dire au revoir, elle a fait savoir qu'elle serait intéressée à connaître les résultats du travail.

La vie de Mme M.

Mme M., deuxième fille d'une famille de dix enfants, naît en 1955. Son père est artisan, sa mère femme au foyer. Elle passe les premières années de sa vie tantôt chez ses parents, tantôt chez ses grands-parents ou dans des foyers. Chez ses parents, elle doit très tôt aider sa mère aux tâches ménagères et prendre en charge les nombreux frères et sœurs plus jeunes. Lorsque sa mère tombe gravement malade, elle doit assumer une part croissante de ces responsabilités. Peu après sa scolarisation, Mme M. est immobilisée pendant une année environ, à la suite d'un grave accident. Elle est ensuite transférée à l'école spéciale à cause de ses problèmes scolaires.

Son père alcoolique abuse d'elle sexuellement pendant de longues années, de sept à dix-huit ans pour être exact. Il inflige aussi des mauvais traitements à la mère qu'il viole. Ses frères et sœurs souffrent également de ce père, que Mme M. décrit comme une personne violente. A l'époque, elle n'a presque pas de contacts avec d'autres enfants et jeunes de son âge. A

17 ans environ, elle tombe enceinte de son père. Elle interrompt la formation professionnelle qu'elle a commencée. Mme M. dépose plainte contre son père, qui est condamné et incarcéré pendant plusieurs années. Pendant ce temps, elle rencontre son premier ami. Après la naissance de l'enfant issu de l'inceste, Mme M. trouve un travail dans l'entreprise dans laquelle elle a travaillé dans le passé pendant sa formation professionnelle. Au début, c'est sa mère qui se charge de l'éducation du fils dans la maison parentale. Après la libération de son père et la mort de sa mère, Mme M. quitte la maison parentale pour emménager dans son propre appartement avec son enfant.

Dans cette nouvelle situation où elle vit à sa charge, elle a différents partenaires. Après une seconde grossesse, elle donne naissance à une fille. Elle est dépassée par les tâches du quotidien et commence à noyer ses problèmes dans l'alcool. La charge de ses enfants lui est finalement retirée pour la première fois. Surpassée par l'éducation de ses enfants, par de nouvelles grossesses, des problèmes dans ses relations et le chômage, elle rechute dans l'alcool au point de tomber dans la délinquance. Le service d'aide sociale à l'enfance lui retire de nouveau la garde de ses enfants.

Après son séjour en prison, Mme M. s'investit pleine d'espoir dans une nouvelle relation. Elle retombe enceinte et se marie. Mais cette relation ne remplit pas ses attentes. La descente sociale s'accroît à cause de la délinquance de son mari, du chômage et de l'alcoolisme. A cette époque, Mme M. commence à se prostituer. Peu après, elle fait également participer sa propre fille à ses actes sexuels, puis, plus tard, d'autres enfants encore. C'est pour cet abus sexuel qu'elle est condamnée avec un complice.

Au moment de l'interview, Mme M. avait déjà passé trois ans en prison. Ses seuls contacts avec le monde extérieur depuis son emprisonnement étaient les visites sporadiques de son mari.

Résultats de l'analyse / interprétation

L'histoire de Mme M.

La vie de Mme M. se divise en trois parties. Jusqu'à l'âge de 18 ans, sa vie est marquée principalement par sa dépendance vis-à-vis de son père. Sa participation intense aux tâches ménagères et à la garde de ses frères et sœurs plus jeunes, les suites de son accident et l'abus sexuel par son père l'empêchent, entre autres, de se développer comme les enfants de son âge et de suivre l'école correctement. Elle n'a pas de figures d'identification positives. Au vu de son niveau formel d'éducation (école primaire, école spéciale, formation professionnelle inachevée), elle ne parvient à grimper sur l'échelle sociale et à sortir de son milieu d'origine.

Après avoir déménagé dans son propre appartement, elle vit une vie marquée par des changements de partenaire. Sa vie se déroule dans la

continuité de son milieu d'origine. En raison de son identification avec sa mère, elle est dépendante en permanence de relations quasi exclusivement liées à des grossesses. De manière analogue aux stratégies employées par son père pour résoudre les problèmes, elle s'accroche également à l'alcool et tombe dans la délinquance.

Bien que Mme M. ait survécu aux séquelles qui lui ont été infligées dans le passé, elle n'a pas assimilé ses problèmes. Elle n'est pas «capable de survivre» en dehors de ses relations sans dégringoler et tomber dans l'alcool. Elle est surpassée par l'éducation de ses enfants.

Le début de la troisième partie de sa vie est marqué par le changement de lieu qu'elle a effectué avec son futur époux. Ses attentes face à cette relation et à son nouvel environnement sont déçues. La descente sociale qui suit et qui mène à l'abus sexuel est accompagnée de chômage, d'alcoolisme et de prostitution.

Représentation de soi

Par sa présentation pendant l'interview, Mme M. a constamment essayé de se décrire sous un angle positif. Cette tendance apparaît particulièrement clairement dans la description qu'elle donne de son rôle de femme et de mère, de son problème d'alcool, de sa façon de gérer ses émotions et de se présenter comme victime.

Le rôle de femme et de mère

Mme M. a essayé de se présenter de manière conforme aux stéréotypes dans un rôle idéalisé de femme et de mère, incapable de faire du mal à qui que ce soit. Elle s'est décrite comme femme au foyer parfaite et comme mère pleine de sollicitude dans sa relation à sa fille cadette.

Dans ces descriptions, Mme M. a souvent exagéré et s'est empêtrée dans des représentations de ses désirs d'un monde intact ou d'une famille heureuse, en perdant des yeux la réalité. C'est ainsi qu'elle a dit:

«... puis c'était l'heure du dîner... je l'ai baignée, elle s'est ensuite assise pour regarder le marchand de sable. Entre-temps, j'ai préparé le dîner ... Je lui ai demandé ce qu'elle voulait manger avec le pain ... la charcuterie rigolote avec le drôle de visage ... tu veux dire la charcuterie pour les enfants ... j'ai mis la charcuterie sur le pain que j'ai découpé en petits morceaux ... puis nous avons tous agréablement dîné. Et que veux-tu boire? Thé, cacao ou ta limonade ... bois une infusion de menthe, c'est sain ...»

Pour présenter une famille idyllique et harmonieuse, elle a eu recours à des schémas de consommation issus des médias.

A d'autres endroits, sa description a été contradictoire. Elle a donné les arguments suivants:

«... à la fin, je ne me suis tout simplement plus entendue avec elle, elle ne m'a donné que des coups des pieds, m'a mordue et griffée et m'a craché au visage ... Je me suis toujours demandée ce qui se passait dans sa tête ...»

Mme M. n'a pas réfléchi au fait qu'elle a aussi provoqué le comportement de sa fille parce qu'elle s'est prostituée et qu'elle y a fait participer sa fille. Elle a expliqué ne s'être prostituée que pour sa fille, afin de gagner un peu d'argent et de pouvoir lui acheter quelque chose à manger.

Mme M. a effectivement été dépassée par l'éducation de ses enfants, envers lesquels elle est devenue violente. Elle a dit à ce sujet:

«... je ne pouvais plus supporter les cris de mes enfants ... il arrivait parfois que je crie après eux en leur disant de partir et de me laisser enfin en paix pendant dix minutes ... avant que maman ne se fâche ... Bien que je n'en aie eu l'intention, j'ai déchargé toute l'agressivité ... et la rage sur les enfants.»

Elle s'est ensuite tout de même décrite comme étant une mère compréhensive, ayant tout expliqué à ses enfants et ayant conclu des accords avec eux. Elle a raconté:

«Pendant quelques temps, j'ai même renoncé à boire ... et puis ... ça n'allait absolument plus et j'ai vraiment perdu les nerfs ... et ensuite, c'était malheureusement trop tard, le service d'aide sociale à l'enfance était devant la porte et ... m'a pris les enfants. Cette fois, j'avais exagéré.»

L'alcool

Contrairement au rôle stéréotype prescrit, elle est devenue alcoolique, délinquante et a finalement perdu la garde de ses enfants. Elle n'a pas eu recours à des stratégies alternatives pour résoudre ses problèmes.

«C'est là qu'ils m'ont pris les enfants ... à l'époque, ils m'ont dit que je pourrais reprendre mes enfants lorsque je sortirais de prison ... je me suis donnée beaucoup de peine, je suis allée travailler, j'ai tout mis parfaitement en ordre à la maison, je ne suis pas sortie un seul soir ... parce que je n'ai pensé qu'aux enfants ... et puis ... nous sommes désolés, mais vous ne pouvez pas reprendre vos enfants ... alors je suis allée dans le premier bistrot et je me suis à nouveau soulée ...»

D'un côté, elle a évoqué son problème d'alcool pour montrer à quel point elle allait mal:

«... à l'époque, j'étais censée faire une vraie cure de sevrage, parce que j'allais tellement mal et que j'étais vraiment alcoolique ...»

Et de l'autre, elle a parfois nié sa consommation d'alcool, en particulier quand elle voulait donner une bonne impression, par exemple dans le contexte de sa relation.

Le rôle de la victime

Mme M. a décrit sa vie avant tout dans le rôle de la victime, une attitude qui s'est déjà annoncée au début de sa narration:

«Tout ce que je puis dire ... c'est que je n'ai pas eu une bonne enfance ... J'ai un passé très dur.»

Elle ne s'est pas attribué la responsabilité de la séparation des enfants que lui a imposé le service d'aide sociale, de l'échec de ses relations ou des délits sexuels qu'elle a commis. Elle a immédiatement refoulé la montée de ses sentiments, tels que celui d'être touchée par son acte, la tristesse, la douleur, la honte ou la culpabilité. Elle a ensuite changé de thème pour replacer la victimisation qu'elle avait vécue elle-même au premier plan et pour détourner l'attention de son côté auteur. Elle a été visiblement incapable de gérer ses sentiments ouvertement. Cette attitude apparaît entre autres clairement dans les extraits suivants de l'interview:

„... mais j'ai manqué à mon devoir de garde vis-à-vis de ma fille, parce que je l'ai contrainte de faire ça chez les hommes ... et j'ai aussi entraîné d'autres enfants là-dedans ... Et je sais une chose: plus jamais je ne referais ce que j'ai fait ... je le sais. ... C'est cela qui me fait tant de mal ... Et moi-même, je ne vais jamais oublier cela, comme mon père a abusé de moi ... je ne comprends pas que j'aie pu infliger ça à ma petite ... et comme ça a dû lui faire mal lorsque j'ai exigé ça d'elle ...»

Mme M. n'a toutefois pas essayé de chercher à expliquer ses sentiments mais les a refoulés en cherchant immédiatement à minimiser les conséquences de l'abus. Elle a donné les arguments suivants:

„... mais c'est tout lié à mon enfance et à l'abus dont j'ai moi-même été victime. A ce sujet, un psychologue pour enfants a dit qu'il était plus facile pour ma fille d'assimiler et de supporter ça, à son âge ... que pour moi, je veux dire à sept ans, chez moi ça a continué jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans.»

Mme M. s'est presque exclusivement identifiée à son côté victime et n'a pas assumé de responsabilité pour ses agissements. Elle a profité de son passé pour justifier le délit qu'elle avait commis.

Rage, haine

Les sentiments de colère, de rage et de haine sont apparus en particulier lorsqu'il était question de son partenaire. Elle l'a présenté comme «bouc émissaire». Il lui

servait visiblement de surface de projection pour ses propres agressions destructives, pour sa haine de soi et pour la colère dirigée initialement contre son père. Elle a raconté l'avoir insulté dans une querelle:

«Tu sais ce que tu es à mes yeux? ... Tu es la seconde moitié de mon père... Tu es un déchet, le plus grand des déchets ...»

Le langage

Au cours de l'interview, Mme M. a employé un langage réduit, accompagné de fréquentes répétitions, elle a eu des difficultés à trouver ses mots et a bégayé. Elle a souvent eu de la peine à retracer des enchaînements temporels et des dialogues. On peut en déduire, outre un encouragement insuffisant de son développement psychosocial, une dégradation de son cerveau, entraînée par plusieurs années d'alcoolisme.

Pendant l'interview, Mme M. a utilisé une forme de narration concrète. Dans sa narration, elle n'a pas fait abstraction de ce qu'elle a vécu dans le passé pour pouvoir l'appliquer à des situations du présent mais pour se placer dans les situations d'alors. Elle n'a pas séparé ce qu'elle a dit dans les situations du passé de ce qu'elle a dit en situation d'interview. Ce qui lui a permis d'être très proche de sa mémoire. Elle n'a pas regardé son vécu et ses actes avec une certaine distance. Au cours du récit de son histoire ou d'événements du passé, elle n'a cessé de s'empêtrer dans des justifications. L'intégration de ces légitimations souvent très simples lui a servi de protection contre la réalité. Si elle avait réellement réfléchi à ce qu'elle avait vécu ou fait et l'avait compris, elle n'aurait probablement pas pu continuer à vivre.

En ce qui concerne le présent, Mme M. a souligné à quel point elle avait déjà changé. Elle n'a pas parlé de ses problèmes actuels ou de ses buts. Elle a semblé refouler le fait qu'elle n'avait plus eu de contact avec ses enfants et ses frères et sœurs depuis plusieurs années déjà. La seule personne de confiance à l'extérieur semblait être son mari.

Déductions

Le fossé existant entre la vie que Mme M. a vécue et celle qu'elle a décrite dans son récit pour se présenter elle-même est important. Elle a essayé de se présenter dans un rôle de femme et de mère correspondant aux normes de la société qu'elle-même n'était pas parvenue à remplir en grande partie. Son passé, qu'elle n'avait pas assimilé, a fait figure de critère important et a déterminé son attitude de victime qui l'a poussée à ne pas parler de responsabilité dans l'interview. Elle a été soucieuse de se présenter autant que possible sous un angle positif. Ce faisant, elle s'est empêtrée dans des justifications qui ne concordaient pas avec ce qu'elle avait effectivement fait.

Ses propres critères de sélection et d'évaluation l'ont empêchée de considérer la vie qu'elle avait vécue avec un certain recul, pour y réfléchir et la comprendre. Ce manque de réflexion a toutefois eu une fonction protectrice qui lui avait probablement permis de survivre dans le passé. Compte tenu d'un encouragement insuffisant de son développement psychosocial et de l'absence de figures positives d'identification au sein de la famille comme à l'extérieur, Mme M. a intériorisé les schémas comportementaux de ses parents et, suite à cela, n'a développé que peu de compétence sociale et donc de stratégies alternatives pour résoudre ses problèmes. Elle n'a pas été capable de réaliser son vœux d'une famille structurée selon les clichés traditionnels de l'homme et de la femme, dans laquelle elle aurait trouvé un foyer et dans laquelle on se serait occupé d'elle. Elle n'est pas parvenue à «survivre» en dehors d'une relation et a totalement été dépassée par les problèmes quotidiens. L'alcoolisme, le chômage, la délinquance et la séparation de ses enfants en ont été les conséquences.

Dans le contexte de sa présentation de soi-même, Mme M. n'est pas parvenue à thématiser des points tels que son rôle d'auteur dans les abus sexuels qu'elle a commis, le fait de ne pas avoir rempli sa tâche de mère dans l'éducation de ses enfants ainsi que ses difficultés à gérer ses relations, sans immédiatement fuir les responsabilités, parce qu'elle aurait dû, pour cela, s'identifier non seulement à la victime, mais aussi et de manière plus entière à ses actes, ses erreurs et ses faiblesses. Un tel changement d'orientation ne lui a pas été possible parce qu'elle n'est pas encore parvenue à assimiler les douleurs de sa propre victimisation. Ses capacités intellectuelles restreintes et son incapacité à réfléchir sérieusement à son vécu et à ses actes et à en tenir compte ont finalement été une protection contre les horreurs de la réalité.

Résumé et perspectives d'avenir

Pour répondre à l'objectif de cette recherche, à savoir l'étude des phénomènes de violence sexuelle infligée par des femmes, une attention particulière est portée à la perspective de la femme auteur elle-même.

Les statistiques de la criminalité et les études scientifiques montrent, en matière d'épidémiologie de la violence sexuelle infligée par des femmes, que ces cas sont rares. Jusqu'aujourd'hui, les femmes représentent une minorité parmi les délinquant(e)s sexuel(le)s (environ un à trente pour cent). En raison du manque de documentation sur la phénoménologie de la violence sexuelle infligée par des femmes, le thème de cette étude a dû être limité aux abus sexuels d'enfants et d'adolescents commis par des femmes.

Etant donné que le thème de l'abus sexuel d'enfants par des femmes n'a été documenté que relativement rarement jusqu'à aujourd'hui, il est impossible de se référer actuellement à des catégories contrôlées empiriquement en matière de caractère et de profil des femmes auteurs. La présentation de

différentes typologies de femmes auteurs, développées jusqu'à présent à partir de la littérature spécialisée, du travail de consultation et de projets de recherches, doit toutefois permettre une approche de ce phénomène. Trois groupes de femmes auteurs se dégagent: les «*femmes prédisposées*» («*pre-disposed women offender*»), les «*institutrices amantes*» («*teacher lover*») et les «*femmes contraintes à l'abus par des hommes*» («*male-coerced-women offender*»). En ce qui concerne les points communs et les différences entre auteurs femmes et hommes, les études menées sur ce sujet ont livré des profils de femmes auteurs que l'on ne peut comparer que partiellement. Ici aussi, il est nécessaire de mener d'autres recherches pour aboutir à un résultat pertinent.

Mis à part des considérations théoriques, la réalisation d'une enquête in situ doit permettre de ne pas isoler l'abus ou le délit sexuels mais de l'intégrer à l'histoire individuelle de chaque femme auteur. Dans cette étude, le point de vue de la femme auteur a été placé au premier plan.

La femme auteur dont il a été question a subi elle-même des abus sexuels comme un grand nombre des femmes auteurs décrites par Matthews et Saradijan (1997). On peut également supposer des mauvais traitements de nature physique et psychique. Bien que cette femme ne puisse être acquittée de sa responsabilité, sa propre expérience de l'abus sexuel en tant que victime doit être prise en considération comme circonstance atténuante. Dans l'enfance de cette femme, les figures adultes positives qui auraient pu lui témoigner de l'attention et de la tendresse, l'encourager dans son développement et l'aider à sortir de son isolement ont fait défaut (cf. Saradijan 1997).

L'analyse montre que Mme M., un peu comme les femmes auteurs de la catégorie «*femmes contraintes à l'abus par des hommes*», a constamment été dépendante de quelqu'un, en particulier d'hommes. En raison de sa faible estime de soi, accompagnée de son désir de trouver un homme qui s'occupe d'elle, elle s'est accrochée, de toute évidence, à des relations même peu constructives. Elle a manqué de faculté à se délimiter face aux autres. Dans son cas comme dans ceux des femmes auteurs de la catégorie indiquée ci-dessus, l'un des buts de la thérapie est de réduire sa dépendance face aux hommes et de renforcer son aptitude à s'imposer.

L'étude montre aussi clairement que cette femme n'a pas encore assimilé sa propre victimisation. Le fait qu'elle ait été incapable de gérer ses sentiments tels que la tristesse, la solitude et la douleur a été frappant. Ces sentiments se sont souvent transformés en rage et en colère.

Il est donc important qu'elle apprenne non seulement à assumer la responsabilité de ses actes, mais aussi à «*permettre à l'enfant blessé qui est en elle d'exprimer ce qu'il n'a jamais pu exprimer*» (Matthews dans Elliott 1993, 126).

On ne peut pas encore affirmer que les abus sexuels commis par des femmes sont effectivement rares. Il existe de nombreuses lacunes dans les recherches menées jusqu'à présent qui doivent être comblées. L'étude in situ qui a servi de base à cette publication ne présente également qu'un choix

sélectif et incomplet de publications traitant de ce thème et un aperçu limité du phénomène. Même s'il semble que les abus sexuels commis par des femmes sont rares, ils sont toutefois évidents et ne doivent pas être ignorés. L'objectif de cette étude est d'apporter une contribution à l'approche d'un tabou existant et d'encourager une manière conséquente de penser et d'agir au niveau des contacts avec les femmes auteurs. Aussi longtemps que l'on fermera les yeux sur ce phénomène et que l'on continuera à considérer ces femmes comme des «montres», il restera dangereux pour elles d'en parler.

Bibliographie

- ALLEN, C.M. 1991: Women and men who sexually abuse children: A comparative analysis. The Safer Society Press, Orwell 1991
- AMBERG, E. 1997: Ich hab' Angst vor der Frau gehabt. In: Frankfurter Rundschau, Nr. 117 (02.08.97)
- BANGE, D. 1990: Wenig beachtet und doch eine Tatsache: Auch Frauen mißbrauchen Kinder. In: Pro familia Magazin - Sexualpädagogik und Familienplanung, H. 3 (1990)
- BANGE, D. & DEEGENER, G. 1996: Sexueller Mißbrauch an Kindern. Ausmaß, Hintergründe, Folgen. Psychologie Verlags Union, Weinheim 1996
- BENEKER, H. 1993: „Das ganze Fremde das alles kennenlernen, das war also viel ...“ Biographische Verläufe von Entwicklungshelferinnen. Diplomarbeit, Fakultät Soziologie, Universität Bielefeld 1993
- BOEHME, J. & JULIUS, H. 1997: Sexuelle Gewalt gegen Jungen. Eine kritische Analyse des Forschungsstandes. Verlag für Angewandte Psychologie, Göttingen 1997
- BRAUN, G. 1998: Tagungsbericht: Das hätte ich nie gedacht. Frauen als Täterinnen bei sexueller Gewalt. Fachtagung „Sexualstraftäterinnen“. Verein Freie Jugendarbeit, Dortmund-Scharnhorst 1998
- BRUDER, K.-J. & RICHTER-UNGER, S. 1997: Monster oder liebe Eltern. Sexueller Mißbrauch in der Familie. Vandenhoeck & Ruprecht, Göttingen 1997
- DÖRING, D. 1980: Soviel Liebe und Zärtlichkeit. Eine Frau liebt Kinder. In: HOHMANN, J.S. (éd.): Pädophilie Heute. Foerster, Frankfurt a.M. / Berlin 1980
- ELLIOTT, M. 1995: Frauen als Täterinnen. Sexueller Mißbrauch an Mädchen und Jungen. Donna Vita, Ruhnmark 1995
- ENDERS, U. 1995: Vergiftete Kindheit. Frauen als Täterinnen In: BANGE, D. & ENDERS, U. (éd.): Auch Indianer kennen Schmerz. Handbuch gegen sexuelle Gewalt an Jungen. Kiepenheuer & Witsch, Köln 1995
- FEHRENBACH, P. & MONASTERSKY, C. 1988, Characteristics of female adolescent sexual offenders. In: American Journal of Orthopsychiatry, vol. 58 (1988) n° 1, pp. 148-151
- FISCHER-ROSENTHAL, W. 1996: Strukturelle Analyse biographischer Texte. In: BRÄHLER, E. & ADLER, C. (éd.): Quantitative Einzelfallanalysen und qualitative Verfahren. Psychosozial, Gießen 1996
- FLICK, U. 1995: Das narrative Interview. In: KÖNIG, B. (Hrsg.): Rowohlt's Enzyklopädie. Rowohlt, Reinbek (1995) p. 116-124
- FRIEDRICH, M.H. 1998: Tatort Kinderseele. Sexueller Mißbrauch und die Folgen. Ueberreuter, Vienne 1998
- GLINKA, H.-J. 1998: Das narrative Interview. Eine Einführung für Sozialpädagogen. Juventa, Weinheim / Munich 1998
- GÖDTEL, R. 1992: Sexualität und Gewalt. Kinder und Frauen als Täter, Männer als Opfer. Hoffmann und Campe, Hamburg 1992

- HERIOT, J. 1996: Maternal Protectiveness. Following the Disclosure of Intrafamilial Child Sexual Abuse. In: *Journal of interpersonal violence*, vol. 11 (1996) n° 2, pp. 181-195
- HERMANN, H. 1991: Narratives Interview. In: FLICK, U. (éd.): *Handbuch Qualitative Sozialforschung. Grundlagen, Konzepte, Methoden und Anwendungen*. Psychologie-Verlags-Union, München (1991) p. 182-185
- HEYNE, C. 1993: *Täterinnen. Offene und versteckte Aggressionen gegen Frauen*. Kreuz, Zürich 1993
- HIRSCH, M. 1990 *Realer Inzest. Psychodynamik des sexuellen Mißbrauchs in der Familie*. Springer, Berlin / Heidelberg 1990
- JENNINGS, K.T. 1995: Kindesmißbrauch durch Frauen in Forschung und Literatur. In: ELLIOTT, M. (éd.): *Frauen als Täterinnen. Sexueller Mißbrauch an Jungen und Mädchen*. Donna Vita, Ruhnmark (1995) p. 304-323
- KAUFMANN, K.L. & WALLACE, A.M. & JOHNSON, C.F. & REEDER, M.L. 1995: Comparing Female an Male Perpetrators' Modus Operandi. In: *Journal of interpersonal violence*, vol. 10 (1995) pp. 322-333
- KAVEMANN, B. 1993: Dokumentation der Tagung „Täterinnen. Frauen, die Mädchen und Jungen sexuell mißbrauchen“. LAG Autonome Mädchenhäuser NRW, Bielefeld 1993
- KAVEMANN, B. 1996a: Dokumentation der Tagung „Sexuelle Gewalt durch Frauen und Mädchen“, LAG Autonome Mädchenhäuser NRW, Bielefeld 1996
- KAVEMANN, B. 1996b: Täterinnen. Frauen, die Mädchen und Jungen sexuell mißbrauchen. In: HENTSCHEL, G. (éd.): *Skandal im Alltag*. Orlanda Frauenverlag, Berlin (1996). p. 246-261
- KAVEMANN, B. 1996c: Überlegungen zu einer Konzeption feministischer Arbeit mit Frauen, die Mädchen und Jungen sexuell mißbrauchen. In: *Forensische Psychiatrie und Psychotherapie*, 3. Jg. (1996) SH, p. 105-117
- KENTLER, H. 1994: Täterinnen und Täter beim sexuellen Mißbrauch von Jungen. In: RUTSCHKY, K. & WOLFF, R. (éd.): *Handbuch Sexueller Mißbrauch*. Ingrid Klein Verlag, Hamburg (1994) p. 143-155
- KINDER MATTHEWS, J. 1995: Die Arbeit mit Sexualstraftäterinnen. In: ELLIOTT, M. (éd.): *Frauen als Täterinnen. Sexueller Mißbrauch an Mädchen und Jungen*. Donna Vita, Ruhnmark (1995) p. 113-134
- KNOPF, M. 1993: Sexuelle Kontakte zwischen Frauen und Kindern. Überlegungen zu einem nicht realisierbaren Forschungsprojekt. In: *Zeitschrift für Sexualforschung*, 6. Jg. (1996) p. 23-35
- MAINDOK, H. 1996: *Professionale Interviewführung in der Sozialforschung: Interviewtraining: Bedarf, Stand und Perspektiven*. Centaurus, Pfaffenweiler 1996
- MATHEWS, R. & KINDER MATTHEWS, J. & SPELTZ, K. 1989: *Female Sexual Offenders. An Exploratory Study*. Safer Society Press, Orwell / VT 1989
- McCARTY, L.M. 1986: Mother-Child Incest: Characteristics of the offender. In: *Child Welfare*, vol. 65 (1986) n° 5, pp. 447-458
- MILLER, A. 1998: Treatment of a young female pedophilic offender with dissociative Identity Disorder. In: *Treating Abuse Today*, vol. 8 (1998) n° 2
- O'CONNOR, A.A. 1987: Female sex Offenders. In: *British Journal of Psychiatry*, vol. 150 (1987) pp. 615-620
- ROSENTHAL, G. 1995: *Erlebte und erzählte Lebensgeschichte. Gestalt und Struktur biographischer Selbstbeschreibung*. Campus, Frankfurt a.M. / New York 1995
- RUANE, M. 1998: Women also capable of sex abuse. In: *The Irish Times*, 28.02.1998
- SARADIJAN, J. 1996: *Women who sexually abuse children. From research to clinical practice*. Wiley, Baffins Lane, Chichester 1996
- SARREL, P. & MASTERS, W.H. 1982: Sexual Molestation of Men by Women. In: *Archives of Sexual Behavior*, vol. II (1982) pp. 117-131
- SCAVO, R.R. 1989: Female adolescent sex offenders – A neglected treatment group. In: *Social Casework*, vol. 70 (1989) pp. 114-117

- SCHÜTZE, F. 1977: Die Technik des narrativen Interviews in Interaktionsfeldstudien. Arbeitsberichte und Forschungsmaterial Nr. 1. Fakultät für Soziologie, Universität Bielefeld 1977
- SCHÜTZE, F. 1983: Biographieforschung und narratives Interview. In: Neue Praxis, 13. Jg. (1983) p. 283-293
- SUPP, B. 1998: Die männliche Lolita. In: Der Spiegel, 49. Jg. (1998) H. 47, p. 212-216
- THÜRMER-ROHR, C. 1989: Frauen in Gewaltverhältnissen: Opfer und Mittäterinnen. In: Zeitschrift für Sexualforschung, 2. Jg. (1989) p. 1-13
- THÜRMER-ROHR, C. & WILDT, C. & EMME, M. & FLAMM, M. & FRITZ, V. & VOGT, S. 1989: Mittäterschaft und Entdeckungslust. Orlanda Frauenverlag, Berlin 1989
- TEEGEN, F. 1993: Sexuelle Kindesmißhandlung durch Frauen. Mißbrauchserfahrung, Folgeschäden und Bewältigungsversuche aus der Sicht der Opfer. In: Verhaltenstherapie und psychosoziale Praxis, H. 3 (1993) p. 329-348
- VOGT, J. 1997: Weibliche Perversionen. Mißbrauch von Frauen und Müttern an Kindern. Vortrag für die 3. Rheinischen Allgemeinen Psychotherapietage. Bonn 1997
- WAIS, M. & GALLÉ, I. 1996: ...der ganz alltägliche Mißbrauch. Aus der Arbeit mit Opfern, Tätern und Eltern. Edition Tertium, Ostfildern 1996
- WIRTH, H. 1999: Schreiben zum Forschungsvorhaben „Täterinnen – Sexuelle Gewalt durch Frauen“. Arbeitsgruppe Kriminologischer Dienst des Justizministeriums des Landes Nordrhein-Westfalen, 3/1999
-